



Conseil Municipal du 5 avril 2017 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 5 avril 2017, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

◆◆◆

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2017.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

2 - Présentation et vote du Budget Primitif 2017

- Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif (BP) 2017 sur lequel il convient de délibérer.
- Les chiffres présentés figurent dans le tableau ci-après :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	542 131,16 €	440 116,38 €
DEPENSES	542 131,16 €	440 116,38 €

- ***Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 tel que présenté.***

3 - Vote des taux 2017

- Il est présenté au Conseil une proposition d'augmentation de la part communale des taux d'imposition portant ainsi les taux à :

7,87 %	Taxe d'habitation
9,72 %	Taxe foncière sur propriétés bâties
49,42 %	Taxe foncière sur propriétés non bâties

- Après en avoir débattu, il est procédé à la mise au vote des taux d'imposition (part communale) pour l'année 2017. **Les taux tels que présentés sont adoptés par le Conseil avec 6 voix « pour » et 4 « contre ».**

4 - Projet éclairage public centre bourg

- Le projet de rénovation des lampadaires est présenté au Conseil ; **pas de délibération prise.**

5 - Cession FURNE (LAURAC)

- Le Maire présente au Conseil la proposition de cession telle que suit : la parcelle A 415 se situe sur l'emprise d'un ancien chemin rural pour 2a 45ca ; Monsieur Jean-Pierre LAURAC achète cette parcelle à la commune pour régularisation.
- **Le projet de cession tel que présenté est adopté à l'unanimité par le Conseil.**